

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.07.2015

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### - 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** ergo 9200

#### - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Lubrifiant

#### - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### - Producteur/fournisseur:

Kisling AG

Motorenstrasse 102

CH-8620 Wetzikon

Telefon: +41-(0) 58-272 0 272

Telefax: +41-(0) 58-272 0 273

- **Service chargé des renseignements:** Departement de sécurité des produits

- **Service établissant la fiche de données de sécurité:** ergo@kisling.com

#### - 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

CSIT: 145 / Centre Suisse d'Information Toxicologique: +41-(0) 44-2 51 51 51

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### - 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### - Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Néant

N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

##### - Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

##### - Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

#### - 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### - Pictogrammes de danger



GHS09

- **Mention d'avertissement** Néant

##### - Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### - Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### - 2.3 Autres dangers

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

CHGFR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.07.2015

**Nom du produit: ergo 9200**

- vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### - 3.2 Mélanges

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### - Composants dangereux:

CAS: 7440-50-8 EINECS: 231-159-6	cuivre substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-<25%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Numéro index: 030-013-00-7	oxyde de zinc N R50/53 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	3-<10%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### - 4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales:** Eloigner les vêtements contaminés par le produit.

#### - Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

#### - Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver abondamment à grande eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### - Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### - Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### - 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### - 5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

#### - 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

#### - 5.3 Conseils aux pompiers

#### - Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

#### - Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### - 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.07.2015

**Nom du produit: ergo 9200**

(suite de la page 2)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir par moyen mécanique.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur "Stabilité et réactivité", consulter le chapitre 10.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation et stockage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

#### - 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

#### 7440-50-8 cuivre

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,2 e mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 0,1 e mg/m <sup>3</sup> SSc;
--------------	--

- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**  
En cas de contact prolongé avec la peau, porter des gants de protection.  
Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.07.2015

**Nom du produit: ergo 9200**

(suite de la page 3)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**- Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**- Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**- Protection des yeux:** Eviter tout contact avec les yeux.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**- Indications générales.**
**- Aspect:**

<b>Forme:</b>	Pâteuse
<b>Couleur:</b>	Gris argent
<b>- Odeur:</b>	Caractéristique
<b>- Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

**- valeur du pH:** Non déterminé.

**- Changement d'état**

<b>Point de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition:</b>	Non déterminé.

**- Point d'éclair** > 250 °C

**- Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

**- Température d'inflammation:**

**Température de décomposition:** Non déterminé.

**- Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**- Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

**- Limites d'explosion:**

<b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.

**- Pression de vapeur:** Non déterminé.

<b>- Densité à 20 °C:</b>	1,21 g/cm <sup>3</sup>
<b>- Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>- Densité de vapeur.</b>	Non déterminé.
<b>- Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.

**- Solubilité dans/miscibilité avec**

**l'eau:** Pas ou peu miscible

**- Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.

**- Viscosité:**

<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.

**- 9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.07.2015

<b>Nom du produit: ergo 9200</b>
----------------------------------

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**  
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Pas de réaction dangereuse en cas d'utilisation et de stockage selon les prescriptions.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
En cas de stockage et d'utilisation selon les prescriptions, pas de dangereux produits de décomposition.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Faibles symptômes d'irritation possibles.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Le produit est une préparation pour laquelle n'existe aucune donnée expérimentale concernant le degré de toxicité.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Ne pas laisser atteindre la nappe phréatiques, les courants d'eau ou, à l'état pur, les égouts.  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 6)

-CHGFR-

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.07.2015

<b>Nom du produit: ergo 9200</b>
----------------------------------




(suite de la page 5)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU	
- ADR, IMDG, IATA	UN3082
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
- ADR	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (oxyde de zinc)
- IMDG, IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (zinc oxide)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
- ADR	
	
- Classe	9 (M6) Matière et objets dangereux divers.
- Étiquette	9
- IMDG	
	
- Class	9 Matière et objets dangereux divers.
- Label	9/FB
- IATA	
	
- Class	9 Matière et objets dangereux divers.
- Label	9
- 14.4 Groupe d'emballage	
- ADR, IMDG, IATA	III
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	
- Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 7)

CHGFR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.07.2015

**Nom du produit: ergo 9200**

(suite de la page 6)

- <b>Marquage spécial (IATA):</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)
- <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Matières et objets dangereux divers.
- <b>Indice Kemler:</b>	90
- <b>No EMS:</b>	F-A,S-F
- <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
<b>- Indications complémentaires de transport:</b>	
-----	
- <b>ADR</b>	
- <b>Quantités limitées (LQ)</b>	5L
- <b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
- <b>Catégorie de transport</b>	3
- <b>Code de restriction en tunnels</b>	E
-----	
- <b>IMDG</b>	
- <b>Limited quantities (LQ)</b>	5L
- <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
- <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (oxyde de zinc), 9, III

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### - Phrases importantes

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### - Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 8)

CHGFR

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.07.2015

**Nom du produit: ergo 9200**

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1  
Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1  
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

(suite de la page 7)

-CHGFR-



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.07.2015

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### - 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** ergo 9200 Druckdose

#### - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Lubrifiant

#### - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### - Producteur/fournisseur:

Kisling AG

Motorenstrasse 102

CH-8620 Wetzikon

Telefon: +41-(0) 58-272 0 272

Telefax: +41-(0) 58-272 0 273

- **Service chargé des renseignements:** Departement de sécurité des produits

- **Service établissant la fiche de données de sécurité:** ergo@kisling.com

#### - 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

CSIT: 145 / Centre Suisse d'Information Toxicologique: +41-(0) 44-2 51 51 51

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### - 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### - Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Néant

N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

##### - Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récepteur sous pression.

##### - Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

#### - 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### - Pictogrammes de danger



GHS09

- **Mention d'avertissement** Attention

##### - Mentions de danger

H229 Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### - Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.07.2015

**Nom du produit: ergo 9200 Druckdose**

(suite de la page 1)

- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
 P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- Indications complémentaires:**  
 Contient 3,5 % en masse de composants inflammables.
- 2.3 Autres dangers**
- Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT:** Non applicable.  
**- vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges**  
**- Description:** Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

**- Composants dangereux:**

CAS: 7440-50-8 EINECS: 231-159-6	cuivre substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	0,1-<10%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Numéro index: 030-013-00-7	oxyde de zinc N R50/53 ----- Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	2,5-<10%
	In the propellant-mixture:	
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5	propane F+ R12 ----- Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0	butane F+ R12 ----- Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	

- Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours**
- Remarques générales:** Eloigner les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation:**  
 Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.  
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau:**  
 Après contact avec la peau, se laver abondamment à grande eau et au savon.  
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux:**  
 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Après ingestion:**  
 Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.  
 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

CHGFR

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.07.2015

**Nom du produit: ergo 9200 Druckdose**

(suite de la page 2)

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**  
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Veiller à une aération suffisante.  
Tenir éloigné des sources d'inflammation.  
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.  
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.  
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur "Stabilité et réactivité", consulter le chapitre 10.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CHGFR

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.07.2015

**Nom du produit: ergo 9200 Druckdose**

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

**- 8.1 Paramètres de contrôle**

**- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

**7440-50-8 cuivre**

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,2 e mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 0,1 e mg/m <sup>3</sup> SSc;
--------------	--

**106-97-8 butane**

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m <sup>3</sup> , 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm
--------------	---

**- No CAS Désignation de la substance % Type Valeur Unité**

**- Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**

Pas de libération du propane/butane durant l'utilisation adéquate.

**- Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**- 8.2 Contrôles de l'exposition**

**- Equipement de protection individuel:**

**- Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**- Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

**- Protection des mains:**

En cas de contact prolongé avec la peau, porter des gants de protection.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**- Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**- Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**- Protection des yeux:** Eviter tout contact avec les yeux.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**- Indications générales.**

**- Aspect:**

**Forme:** Pâteuse

**Couleur:** Gris argent

**- Odeur:** Caractéristique

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.07.2015

**Nom du produit: ergo 9200 Druckdose**

(suite de la page 4)

- <b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
- <b>valeur du pH:</b>	Non déterminé.
- <b>Changement d'état</b> <b>Point de fusion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition:</b>	Non déterminé.
- <b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
- <b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non applicable.
- <b>Température d'inflammation:</b>	
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
- <b>Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- <b>Danger d'explosion:</b>	Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
- <b>Limites d'explosion:</b> <b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
- <b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
- <b>Densité à 20 °C:</b>	1,21 g/cm <sup>3</sup>
- <b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
- <b>Densité de vapeur.</b>	Non déterminé.
- <b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
- <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
- <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
- <b>Viscosité:</b> <b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
- <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Danger d'éclatement.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
En cas de stockage et d'utilisation selon les prescriptions, pas de dangereux produits de décomposition.

CHGFR

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.07.2015

<b>Nom du produit: ergo 9200 Druckdose</b>
--

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### - 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### - Toxicité aiguë

<b>- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:</b>
--

<b>106-97-8 butane</b>
------------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

##### - Effet primaire d'irritation:

##### - Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### - Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Faibles symptômes d'irritation possibles.

##### - Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### - Indications toxicologiques complémentaires:

Le produit est une préparation pour laquelle n'existe aucune donnée expérimentale concernant le degré de toxicité.

##### - Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### - Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### - Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### - Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### - Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### - 12.1 Toxicité

- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - Effets écotoxiques:

- **Remarque:** Toxique chez les poissons.

#### - Autres indications écologiques:

##### - Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Ne pas laisser atteindre la nappe phréatiques, les courants d'eau ou, à l'état pur, les égouts.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

La Catégorie de pollution des eaux se réfère à la substance active.

Toxique pour les organismes aquatiques.

##### - 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### - 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 7)

CHGFR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 1






Révision: 29.07.2015

**Nom du produit: ergo 9200 Druckdose**

(suite de la page 6)

- Emballages non nettoyés:
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> <li>- 14.1 Numéro ONU</li> <li>- ADR, IMDG, IATA</li> </ul>	<p style="text-align: center;">UN1950</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</li> <li>- ADR</li> <li>- IMDG</li> <li>- IATA</li> </ul>	<p style="text-align: center;">1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT AEROSOLS, MARINE POLLUTANT AEROSOLS, flammable</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport</li> <li>- ADR</li> </ul>	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;">   </div> <p style="text-align: center;">2 5F Gaz. 2.1</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- IMDG</li> </ul>	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;">   </div> <p style="text-align: center;">2 Gaz. 2.1</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- IATA</li> </ul>	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;">  </div> <p style="text-align: center;">2.1 2.1</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 14.4 Groupe d'emballage</li> <li>- ADR, IMDG, IATA</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Néant</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 14.5 Dangers pour l'environnement:</li> <li>- Marine Pollutant:</li> <li>- Marquage spécial (ADR):</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</li> <li>- No EMS:</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Attention: Gaz. F-D,S-U</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indications complémentaires de transport:</li> <li>- ADR</li> <li>- Quantités limitées (LQ)</li> </ul>	<p style="text-align: center;">1L</p>

(suite page 8)

-CHGFR-

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.07.2015

**Nom du produit: ergo 9200 Druckdose**

(suite de la page 7)

- Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
- Catégorie de transport	2
- Code de restriction en tunnels	D
-----	
- IMDG	
- Limited quantities (LQ)	1L
- Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
- "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:**  
Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.  
La Catégorie de pollution des eaux se réfère à la substance active.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### - Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R12 Extrêmement inflammable.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### - Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1

: Flammable aerosols, Hazard Category 3

Press. Gas: Gases under pressure: Compressed gas

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2